aidamt santé au travail
2 rue Laennec- BP 217
22 192 – PLERIN Cedex
Tél : 02 96 74 72 724
Fax : 02 96 79 96 68
www.aist22.fr

FICHE DE DEFINITION DU POSTE ET DES NUISANCES

A remplir par l'Entreprise Utilisatrice, lors d'une demande de mission intérimaire (Article L1251-43)

4 exemplaires à conserver (EU-ETT-AIST22-Salarié)

ENTREPRISE UTILISATRICE (EU)	ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE (ETT)
Raison sociale : Adresse : CP : Ville : Tél : Fax : Mail : **Nom du contact :** **Nom du Médecin du Travail :**	**N° Adhérent :** **Agence :** Adresse : CP : Ville : Tél : Fax : Mail : **Nom du contact :**

RENSEIGNEMENTS SUR LE POSTE

LIBELLE DU POSTE	caissier
TACHES A EFFECTUER	passer les produits sur la caisse

CONTENU DU POSTE DE TRAVAIL

- ☐Postures contraignantes
- ☐Travail en hauteur
- ☐Travail en extérieur
- ☐Travail en milieu confiné
- ☐Machines dangereuses
- ☐Gestes répétitifs
- ☐Port de charges
- ☐Grue à tour
- ☐Grue mobile
- ☐Grue auxiliaire
- ☐Chariots à conducteur porté
- ☐Engins de chantier
- ☐PEMP et engins télécommandés
- ☐Transport en commun
- ☐Conducteur PL

Poste à risque nécessitant un suivi renforcé	Poste nécessitant un suivi adapté
☐R3 Amiante ☐R4 Rayonnements ionisants ☐R5 Plomb ☐R6 Risque hyperbare ☐R9 Agents biologiques des groupes 3 et 4 ☐R10 Cancérigènes Mutagènes et toxiques pour la reproduction 1 et 2 ☐R13 Risque de chute en hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages ☐ R14 Habilitation électrique ☐ R15 Salarié de -18 ans affecté à des travaux dangereux réglementés ☐ R16 Salarié titulaire d'une autorisation de conduite : *grues à tour, grues mobiles, grues auxiliaires de chargement de véhicules, chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) , engins de chantiers télécommandés ou à conducteur porté.* ☐ R20 Port de charges comprises entre 55 et 105 kgs	☐R1 Travailleur de moins de 18 ans ☐R2 Femme enceinte ☐R11 Travailleur de nuit ☐R12 Travailleur handicapé ☐R17 Travailleur en invalidité ☐R18 Agents biologiques pathogènes groupe 2 ☐R19 Champs électromagnétiques

MATERIELS DE SECURITE NECESSAIRES

Remis par :	EU	ETT
Casque	☐	☐
Chaussures de sécurité	☐	☐
Vêtement de protection	☐	☐
Masque à poussières	☐	☐
Masque à cartouche	☐	☐

	EU	ETT
Lunettes de protection	☐	☐
Gants	☐	☐
Protections auditives	☐	☐
Harnais	☐	☐
Autres :	☐	☐

Fait le :

Entreprise Utilisatrice (EU) Signature et Cachet	**Entreprise de Travail Temporaire (ETT)** Signature et Cachet